

Bilan des activités du CER de HEC Montréal
durant l'année 2025

Rapport annuel 2025

Comité d'éthique de la
recherche (CER) de HEC
Montréal

Maurice Lemelin (Président)

Montréal, le 10 mars 2026

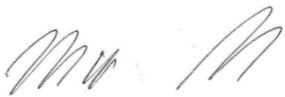
Monsieur Federico Pasin
Directeur
HEC Montréal
3000, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Montréal (Québec)
H3T 2A7

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'article 4.5 de la Politique relative à l'éthique de la recherche avec des êtres humains, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel du Comité d'éthique de la recherche (CER).

Ce présent rapport rend compte de l'ensemble des activités du CER pour l'année civile 2025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma haute considération.



Maurice Lemelin
Président

cc. Caroline Aubé, Directrice de la recherche et du transfert
François Bellavance, Directeur des études

Faits saillants

Comme pour les trois années précédentes, l'année 2025 a été marquée par un manque persistant de ressources humaines. Il y a eu un congé de maladie de longue durée avec un retour progressif à temps partiel suivi d'une démission au printemps. Il y a eu également une retraite progressive avec du temps partiel. Heureusement, l'école a lancé en juin 2025 le processus de recrutement pour pourvoir les deux postes. Le responsable Administration et traitement de l'information de la recherche, également secrétaire du CER, a été promu à l'un des postes de conseiller en août 2025. Toutefois, il a dû cumuler les deux fonctions jusqu'à la fin de l'année. Une autre conseillère, recrutée en septembre, a surtout été impliquée dans les activités de la Direction de la recherche et du transfert (DRT) dans un premier temps avant d'être initiée progressivement à celles du CER.

2025 en chiffres

Rencontres en comité

En 2025, le CER a tenu 40 comités restreints¹ ainsi que trois comités pléniers. Chaque semaine, en moyenne, six dossiers étaient évalués par deux membres lors des comités restreints. Durant la seconde moitié de mars, deux comités supplémentaires ont été organisés afin d'accélérer le traitement des dossiers du Tech3Lab, portant temporairement à douze le nombre de dossiers évalués par semaine, au cours de cette période.

Dossiers approuvés

Au courant de l'année 2025, 867 dossiers ont été approuvés, soit une légère augmentation de 3 % par rapport à 2024. Le tableau 1 illustre la répartition de ces dossiers selon le type d'évaluation dont ils ont fait l'objet. Rappelons qu'à partir de 2024, les projets initiaux impliquant des sujets humains mais ne nécessitant pas une évaluation éthique (par exemple les mandats d'intervention en organisation ou les cas pédagogiques) ont été inclus dans les statistiques.

¹ Conformément au principe de l'évaluation proportionnelle stipulé dans l'Énoncé de Politique des Trois Conseils subventionnaires, communément désigné comme l'EPTC2, le CER peut déléguer l'évaluation des projets de recherche à risque minimal à un ou plusieurs de ses membres. En pratique les comités restreints sont formés de deux membres et de deux professionnels en éthique de la recherche.

Tableau 1 : Nombre de dossiers approuvés par type d'évaluation

Type d'évaluation	2021	2022	2023	2024 ²	2025
Autorisations de libération de fonds (F2)	2	13	7	9	2
Approbation éthique (F1, F1a, F1b, F1c, F1d)	226	191	173	238	231
Certificats renouvelés (F7)	227	269	243	240	290
Déclaration de responsabilité (thèse) (F4)	3	8	14	14	4
Déclaration de responsabilité (projets financés sans sujets humains) (F3)	91	83	56	72	67
Reconnaissance d'approbation éthique (F5)	N/A	14	13	8	6
Modification de projets (F8)	N/A	67	102	106	114
Fermeture de projets (F9)	135	186	107	154	153
Total	685	841	738	841	867

Délais de traitement

Au total, 310 nouveaux dossiers (F1, F1a, F1b, F1c, F1d, F2, F3, F4 et F5) ont été approuvés en 2025, dont 197 nécessitaient une évaluation éthique. Ce nombre représente une baisse de 9 % par rapport aux 341 dossiers approuvés en 2024. Les délais moyen et médian d'approbation sont demeurés relativement stables, à 29 et 21 jours respectivement. Par ailleurs, 63 %³ des dossiers ont été traités en moins de 30 jours, soit une légère hausse de 2 %.

Tableau 2 : Délais d'approbation de l'ensemble des nouveaux dossiers

Délai d'approbation	2022	2023	2024	2025
Délai moyen (jours calendrier)	22	40	30	29
Médiane	15	37	21	21
Approbation en moins de 30 jours	76 %	37 %	61 %	63 %
Approbation entre 30 et 42 jours	9 %	23 %	17 %	14 %
Approbation en plus de 42 jours	15 %	40 %	22 %	24 %

² « Les données de 2024 ont été mises à jour afin de corriger certains écarts liés au dysfonctionnement ponctuel des filtres de Nagano. Ces ajustements demeurent limités et n'altèrent pas significativement les résultats globaux. »

³ Les pourcentages ayant été arrondis dans ce tableau et les suivants, le total pourrait parfois dépasser 100 %.

Toutefois, si l'on considère uniquement les dossiers nécessitant une évaluation éthique (n = 197), les délais moyens et médians d'approbation atteignent respectivement 42 et 34 jours. 44 % des dossiers ont été approuvés en moins de 30 jours, des délais stables par rapport à l'année précédente.

Tableau 3 : Délais d'approbation des nouveaux dossiers nécessitant une évaluation éthique

Délai d'approbation	2024 (n=220)	2025 (n=197)
Moyenne	43	42
Médiane	34	34
Approbation en moins de 30 jours	43 %	44 %
Approbation entre 30 et 42 jours	25 %	21 %
Approbation en plus de 42 jours	33 %	35 %

Il faut rappeler que le délai d'approbation des dossiers dépend à la fois du temps de traitement de l'équipe-conseil et du temps de réponse des chercheurs. En 2025, 26 % des nouveaux dossiers étaient retournés aux chercheurs pour correction ou modification avant d'être évalués en comité restreint, contre 54 % en 2024. L'équipe-conseil s'efforce de traiter les dossiers le plus rapidement possible, y compris durant les périodes de forte affluence associées aux concours de subventions majeures (notamment en septembre et en janvier). Toutefois, certains chercheurs prennent parfois beaucoup de temps à répondre aux demandes de correction ou de modification, que celles-ci proviennent de l'équipe-conseil ou du comité à la suite d'une approbation conditionnelle ou d'un report (seul un dossier sur quatre est approuvé tel quel par le comité).

À l'exception des dossiers évalués en plénier, lorsqu'un délai dépasse 90 jours, il est principalement attribuable au temps de réaction des chercheurs et échappe au contrôle de l'équipe-conseil. En excluant les dossiers approuvés au-delà de 90 jours, les délais moyens et médians d'approbation des nouveaux dossiers s'établissent en 2025 à 34 et 32 jours pour les dossiers nécessitant une évaluation éthique, et à 24 et 19 jours pour l'ensemble des nouveaux dossiers — des délais relativement stables par rapport à 2024.

Tableau 4 : Délais d'approbation des nouveaux dossiers excluant ceux approuvés en plus de 90 jours

	Ensemble des nouveaux dossiers		Nouveaux dossiers nécessitant une évaluation éthique	
	2024 (n=329)	2025 (n=297)	2024 (n=208)	2025 (n=184)
Délai d'approbation				
Moyenne	24	24	33	34
Médiane	20	19	33	32
Approbation en moins de 30 jours	63 %	66 %	45 %	47 %
Approbation entre 30 et 42 jours	18 %	14 %	26 %	23 %
Approbation en plus de 42 jours	19 %	20 %	29 %	30 %

Délai de traitement des dossiers évalués en comité plénier

Le délai d'approbation des dossiers évalués en comité plénier est généralement plus long, puisqu'ils sont d'abord examinés en comité restreint. Une fois la décision prise d'envoyer un dossier en plénier, le secrétariat organise la séance dans les plus brefs délais, mais la disponibilité des membres peut entraîner un délai de plusieurs semaines. En 2025, le délai moyen d'approbation en plénier s'établissait à 60 jours, comparativement à 51 jours en 2024.

Décisions des membres du CER sur le statut des dossiers après leur évaluation

Le nombre de dossiers approuvés tels quels en 2025 a diminué de 7 % alors que près de trois dossiers sur quatre n'ont reçu qu'une approbation conditionnelle.

Tableau 5 : Décisions à la suite de l'évaluation des dossiers par le CER (%)

Décision	2024	2025
Sans condition	32 %	25 %
Conditionnel	65 %	71 %
Report	3 %	5 %
Refus	0 %	0 %
Total	100 %	100 %

Réponses aux demandes d'information

En 2025, 620 courriels ont été envoyés depuis la boîte CER, comparativement à 863 en 2024, soit une baisse de 28 %. À cela s'ajoutent les réponses fournies directement par les conseillers aux messages qui leur sont adressés, ainsi que la gestion de plusieurs appels téléphoniques.

Manquements éthiques

Un seul cas de manquement à notre politique sur la conduite responsable de la recherche était à signaler en 2025, contre six en 2024, ce qui constitue une énorme amélioration.

Activités réalisées en 2025 ou en cours et projets à venir en 2026

Le CER a accueilli deux nouveaux membres en 2024. Après avoir remplacé Mouna Knani (GRH) de juin 2024 à mai 2025, Jean Poitras a été nommé membre versé en éthique le 1^{er} juin 2025 pour un mandat d'un an. Sébastien Arcand, professeur titulaire au département de management, a quant à lui été nommé membre régulier le 1^{er} octobre 2025, pour un mandat de trois ans, alors que Suzanne Rivard est partie à la retraite en décembre 2025.

Comme chaque année, des membres du secrétariat du CER ont participé, le 23 octobre 2025, à l'atelier sur la conduite responsable en recherche animé par Joé Martineau. Cette activité, destinée principalement aux nouveaux professeurs, a permis aux conseillers de répondre aux questions portant plus spécifiquement sur le CER et sur la plateforme Nagano.

En 2025, l'équipe du secrétariat s'était fixée deux objectifs principaux : réviser la Politique relative à l'éthique de la recherche avec des êtres humains, dont la dernière mise à jour remonte à mai 2013, et évaluer de manière rigoureuse la faisabilité de mettre en place des projets-parapluies, lesquels permettraient de regrouper des projets similaires sans exiger d'évaluation éthique individuelle — une demande notamment formulée par Arpège, Tech3Lab et La Base entrepreneuriale. Faute de ressources, la révision de la Politique n'a pas pu être amorcée. Concernant les projets-parapluies, plusieurs discussions ont eu lieu entre le président du CER, l'équipe du secrétariat, la directrice d'Arpège et son équipe, ainsi que le Directeur des études de HEC Montréal. Ces échanges ont porté à la fois sur la possibilité d'élargir les recherches en pédagogie au sein de l'École et sur les modalités de mise en œuvre de projets-parapluies. Les réflexions se poursuivent.

Ces deux objectifs sont donc reconduits pour 2026, en plus de deux objectifs antérieurs qui demeurent : 1) collaborer avec la Direction administrative des programmes de M. Sc. et de Ph. D. afin de mieux informer les étudiants des deuxième et troisième cycles sur les procédures du CER (objectif partiellement réalisé); 2) réorganiser et bonifier le contenu des pages Web du CER afin de réduire le nombre de questions adressées à la boîte courriel du Comité.

Conclusion

En dépit des défis liés aux ressources humaines, il est encourageant de constater la stabilité des délais de traitement. Toutefois, une amélioration de la qualité des dossiers soumis, ainsi qu'une meilleure formation des étudiants-chercheurs à l'utilisation des formulaires dans Nagano, demeure nécessaire afin de réduire davantage les délais d'approbation.

Remerciements

En terminant, il m'importe de souligner à nouveau le professionnalisme et la très grande disponibilité des membres du Comité ainsi que des professionnels qui m'ont accompagné au cours de cette année. Ils ont mes remerciements les plus sincères.

Rappel

Mandat du CER

Selon la *Politique relative à l'éthique de la recherche avec des êtres humains* adoptée par le Conseil pédagogique, le mandat du Comité d'éthique de la recherche de HEC Montréal (CER) se lit comme suit :

4.1 Le CER a pour mandat principal d'évaluer l'acceptabilité éthique des projets de recherche avec des êtres humains réalisés par des membres du corps professoral de HEC Montréal, par des employés ou des étudiants de HEC Montréal, peu importe l'endroit où les travaux de recherche sont exécutés. Peuvent être considérés comme étant des projets de recherche, notamment, ceux qui donnent lieu à la rédaction d'un projet supervisé réalisé dans le cadre d'un mandat spécifique de recherche ou d'un mémoire à la maîtrise, d'une thèse de doctorat, d'un article scientifique ou à caractère professionnel ou d'un cas utilisé à des fins de recherche.

4.2 Le CER a aussi les mandats suivants :

- Sensibiliser et informer les chercheurs de l'École en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains;
- Élaborer les outils et développer les procédures nécessaires à l'application de la présente politique;
- Assurer le suivi des protocoles de recherche approuvés;
- Approuver, modifier et, au besoin, arrêter toute proposition ou poursuite de projet de recherche;
- Soumettre annuellement un rapport au directeur de l'École, au directeur de la recherche et au directeur des programmes d'études faisant état de ses activités et de ses décisions et faire toute recommandation jugée utile à l'application de la présente politique.
- Assurer la liaison avec le Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche et les organismes subventionnaires pour toute question reliée à l'application de la présente politique.

Composition du CER

4.3 Le CER est composé au moins des personnes suivantes :

4.3.1 Un président, qui peut faire partie d'une des catégories suivantes :

4.3.2 Un professeur par service d'enseignement;

4.3.3 Un étudiant inscrit au programme de M. Sc. ou de Ph. D.;

4.3.4 Un représentant du public;

4.3.5 Une personne versée en éthique;

- 4.3.6 Toute autre personne qui, de l'avis du directeur, devrait siéger sur le CER afin d'en faciliter les travaux;
- 4.3.7 Des membres du personnel de la direction de la recherche ou du secrétariat du CER, sans droit de vote;
- 4.3.8 Un secrétaire, sans droit de vote.

En 2025, à l'exception des départements de management et de marketing qui ont deux représentants, un professeur par département d'enseignement a siégé au CER. Il est aussi à noter que parmi ces professeurs, quatre ont le qualificatif de « versés en éthique » et un celui de « versé en droit ».

En plus des professeurs, deux membres de la communauté et un membre représentant la communauté étudiante, ainsi que quatre professionnels (membres non-votants) ont également siégé au CER de l'École. Un membre discrétionnaire a aussi été invité à siéger au Comité en raison de son expertise.

Liste des membres du CER de HEC Montréal au 31 décembre 2025

Département	Nom et prénom	Statut
	LEMELIN, Maurice	Président Professeur émérite
Aff. Internationales	PEERALLY, Jahan-Ara	Membre régulière (en sabbatique) Professeure agrégée
Économie appliquée	GAUTHIER, Bernard	Membre régulier Professeur titulaire
Entrepreneuriat et innovation	MEJIA, Jorge H.	Membre régulier Professeur agrégé
Finance	LEMAY, Jacques	Membre versé en droit Professeur invité et Directeur du Département
GOL	Rancourt, Marie-Ève	Membre régulière Professeure titulaire
GRH	POITRAS, Jean	Membre versé en éthique Professeur titulaire
Management	FRALICH, Russell	Membre régulier Professeur agrégé
Marketing	DESCHÊNES, Jonathan	Membre versé en éthique Professeur agrégé
Marketing	NEPOMUCENO, Marcelo	Membre régulier Professeur agrégé
Sciences comptables	LE MAUX, Julien	Membre régulier Professeur titulaire
Sciences de la décision	GAUTHIER, Geneviève	Membre régulière Professeur titulaire
Technologies de l'information	RIVARD, Suzanne	Membre versée en éthique Professeure titulaire
Management	ARCAND, Sébastien	Membre régulier Professeur titulaire
Membre de la communauté	LAMARRE, Christiane	Membre régulière Représentante de la communauté
Membre de la communauté	MARTIN, Carolina	Membre régulière Représentante de la communauté
Membre discrétionnaire (art. 4.3.6)	LUSSIER, Benoît	Membre versé en éthique
Représentant des étudiants	OSTIGUY-COUPAL, Samuel	Étudiant au doctorat
Direction de la recherche et du transfert	AUBIN, Mathieu	Membre non-votant Conseiller - Subventions et éthique de la recherche
Direction de la recherche et du transfert	LAFRENIÈRE, Darquise	Membre non-votante Conseillère - Subventions et éthique de la recherche
Direction de la recherche et du transfert	RENAUD, Geneviève	Membre non-votante Conseillère - Subventions et éthique de la recherche
Direction de la recherche et du transfert	SAINT FLEUR, William	Membre non-votant Conseiller - Subventions et éthique de la recherche
Direction de la recherche et du transfert	TRAN, Jessica	Membre non-votante Responsable - Administration et traitement de l'information de la recherche